



Le mardi 18 décembre 2018 à 20 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. le Maire.

Date de la convocation : le 12 décembre 2018 - Nombre de membres en exercice : 26

Présents : M. Patrick DELEBARRE, Maire, Mme Christiane DECANter-CAULLET, M. Pierre ZIMMERMANN, Mme Pierrette MAILLARD, M. Bernard JEAN-BAPTISTE, Mme Anne-Catherine DERVILLE, MM. Alain FAUVARQUE, Xavier RUYANT, Adjoint au Maire, Mmes Marie-Paule LEPERS, Danièle PETIT, MM. Pierre BOURGOIS, Jean-Max LEFEBVRE, Mmes Colette GRASER, Marie-France TAILLEFER, MM. Xavier BASSELET, Stéphane DELANNOY, Didier DUPE, Mme Karine BOPPE, MM. Eric DESREUMAUX, Riquier WILLOQUET, Mme Aurélie VERNIER.

Absents excusés (ayant donné pouvoir) : M. Claude LAMARCQ (à M. Jean-Max LEFEBVRE), Mme Nathalie HERBAUX (à Mme Marie-France TAILLEFER), Mme Martine FOULON (à M. le Maire).

Absents : M. Alexandre MEZIERE, Mme Dong NGUYEN.

N°18-4-35

-----  
**Développement économique**  
-----

Mutualisation de la plateforme Enjoy-MEL  
entre la MEL et les communes membres pour développer  
l'attractivité des cœurs de ville des centre-bourg

-----  
Convention entre la MEL et la Ville  
Avenant n° 1

Rapport de Monsieur Didier DUPE,  
Conseiller municipal délégué

La Métropole Européenne de Lille s'est dotée d'une plateforme numérique appelée Enjoy-MEL contribuant à la dynamisation, à l'attractivité des commerçants et à la valorisation du patrimoine des villes.

Enjoy-MEL s'inscrit dans le projet U-CITY et a été financé en partie par le Programme d'Investissement Avenir « Ville numérique – Systèmes de transport intelligent et déploiement de services mobiles sans contact NFC ». Par ailleurs, dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie Résolution digitale votée à l'unanimité par le Conseil de la Métropole du 24 juin 2016, Enjoy-MEL est aussi financé en partie par le FEDER sur le programme opérationnel régional FEDER-FSE 2014-2020 au titre du dossier NP-9428 Stratégie numérique de la MEL.

Le service a été lancé le 1<sup>er</sup> décembre 2016 avec trois territoires pilotes : le cœur de ville de Roubaix et le quartier Wazemmes Gambetta à Lille ainsi que le territoire des Weppes uniquement sur la dimension tourisme.

Dans le cadre de son schéma de mutualisation, la Métropole Européenne de Lille a proposé de mettre à disposition de l'ensemble de ses communes son service Enjoy-MEL. Au-delà de la mutualisation des moyens (plateforme technique, mise à disposition des données produites, outils de communication et actions d'animation), il s'agit de contribuer au maillage de données liées au commerce et au tourisme à l'échelle territoriale pour renforcer l'attractivité des centralités et proposer aux usagers un service « sans couture ».

Pour parvenir à cette mutualisation, une expérimentation a été lancée à titre gratuit sur une durée d'un an (entre décembre 2017 et novembre 2018) avec toutes les communes volontaires afin de permettre l'utilisation de la plateforme par les commerçants, les associations de commerçants, les équipements touristiques, culturels et sportifs ainsi que les services de la ville.

Cette expérimentation devait permettre de :

- évaluer le temps et les moyens nécessaires à l'accompagnement et l'animation du dispositif,
- qualifier les caractéristiques techniques, organisationnelles, juridiques et financières de la mutualisation,
- construire un modèle de convention applicable pour la mutualisation sur l'ensemble du territoire. La participation de la ville à cette expérimentation représente une opportunité de répondre aux besoins de transition numérique des commerçants et des artisans, de renforcer l'attractivité du centre-ville et d'offrir une nouvelle expérience aux usagers en s'appuyant sur les outils numériques. La ville restera l'interface auprès des commerçants, rôle qu'elle pourra déléguer à une association de commerçants. Elle participera aux instances de gouvernance mises en place par la MEL afin de contribuer à la conception de l'évolution de l'outil.

Le lancement généralisé officiel du service a eu lieu le 17 mars 2018, accompagné d'une campagne de communication entre mars et mai. La période d'évaluation des conditions opérationnelles a permis de mettre en évidence le besoin crucial de communication et de médiation numérique auprès des commerçants et artisans.

Le 19 octobre dernier, le Conseil métropolitain a donc décidé de prolonger la période d'expérimentation jusqu'au 30 juin 2019 par délibération n° 18 C 0837.

Au terme de cette nouvelle phase d'expérimentation, une troisième délibération sera présentée au Conseil métropolitain pour valider les modalités définitives de la mutualisation.

Le conseil municipal sera alors appelé, courant juin 2019 à valider son adhésion et les modalités définitives de celle-ci.

Ceci étant exposé, il vous est proposé de :

- autoriser la participation de la ville à l'expérimentation,
- autoriser la signature de l'avenant n° 1 à la convention établie avec la MEL pour la phase d'expérimentation, ci-annexée,
- désigner M. Didier DUPE pour participer aux instances de gouvernance liées à ce projet.

Travaux préparatoires  
C.G. du 11 décembre 2018



Le Conseil  
Adhère à la proposition ci-dessus.  
Ainsi fait et délibéré en séance du Conseil.  
Certifié conforme.  
Le Maire